



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

vandalisation des églises
Question au Gouvernement n° 2447

Texte de la question

VANDALISATION DES ÉGLISES

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lorho.

Mme Marie-France Lorho. À mon tour, je souhaite m'associer à l'hommage rendu aux treize soldats morts pour la France.

Monsieur le ministre de l'intérieur, les faits ont eu lieu le 4 novembre dernier. Dans la nuit du dimanche au lundi, une bande de malfaiteurs a forcé, à l'aide d'une voiture-bélier, la porte de la cathédrale d'Oloron-Sainte-Marie. Les individus ont emporté une partie du trésor conservé dans cet édifice, classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. De telles affaires sont devenues presque banales, quotidiennes dans notre pays : la semaine dernière, une église de Tarbes était profanée. Notre patrimoine religieux est la cible d'individus qui volent et dévastent en toute impunité.

Lorsque nos églises ne sont pas pillées, elles sont désormais victimes d'incendies volontaires. Le 17 juillet 2019, un homme a été interpellé à Sées, dans l'Orne, bidon d'essence à la main, alors qu'il s'apprêtait à mettre le feu à la cathédrale. Le procureur de la République a expliqué que le coupable souffrait d'une absence totale de discernement, avant d'ajouter qu'il était absolument irresponsable et qu'aucune mesure pénale ne pouvait donc être prise contre lui.

Dans l'Eure, au début du mois de juillet, deux incendies se sont déclarés dans l'église de Bourg-Achard, brûlant une partie de l'autel et détruisant l'orgue. Les enquêteurs ont établi la nature volontaire de ces incendies. En février 2019, pas moins de cinq églises ont été ciblées par des profanations et dégradations de leur mobilier liturgique dans le Tarn, les Yvelines et en Bourgogne – et que dire de Saint-Sulpice, trésor de notre patrimoine, incendiée en mars dernier ?

Énumérer ces actes antichrétiens et les actes de vandalisme sur les lieux de culte catholique serait long et fastidieux. En 2018, la gendarmerie a recensé 129 vols et pas moins de 877 dégradations ciblant des édifices catholiques. En 2017, le ministère de l'intérieur établissait le nombre des atteintes aux édifices religieux et aux sépultures à 978, dont 878 concernent des lieux chrétiens. Le bilan de l'année 2019 risque d'être encore plus lourd ; il est temps de reconnaître que la situation est alarmante et de prendre de véritables mesures contre ces actes.

Monsieur le ministre de l'intérieur, quelles dispositions allez-vous prendre pour protéger efficacement nos églises ? Quelles sanctions pénales fortes sont prévues pour des criminels qui portent atteinte non seulement à des lieux de foi mais aussi au patrimoine français ? (*Applaudissements parmi certains députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Madame la députée, vous faites référence à des actes graves, qui concernent hélas l'ensemble des bâtiments religieux. Votre question se concentre plus précisément sur les églises et autres monuments dédiés à l'expression de la foi catholique ou chrétienne. Je souhaite pour ma part évoquer – je sais que nous partageons cette préoccupation – l'augmentation très forte, cette année encore, des actes antisémites, en particulier sur les lieux de culte de la religion juive ; il en va de même pour les mosquées.

Les faits délictueux concernant les édifices catholiques se distinguent par leur nombre – il y en eut plus de 1 000 en 2018. La tendance, hélas, se poursuit en 2019, comme vous l'avez souligné. S'il convient de rapporter ce nombre à celui des sites catholiques de notre pays, ces faits n'en restent pas moins inacceptables, et nous devons nous mobiliser dans chacun de nos villages, chacune de nos villes, chacun de nos quartiers pour y faire face.

C'est ce que nous faisons : une enquête judiciaire est systématiquement ouverte.

M. Pierre Cordier. Encore heureux !

Mme Marine Le Pen. C'est la moindre des choses !

M. Christophe Castaner, ministre . Les coupables, le plus souvent, sont retrouvés et mis à disposition de la justice afin d'être sanctionnés pour leurs actes, mais aussi pour la faute que constitue leur agression contre le commun. Le commun est ce qui nous rassemble tous, permettant que l'église du village appartienne à l'âme de chacun, que l'on soit catholique ou non.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au préfet d'organiser des surveillances particulières, non seulement des édifices religieux – elles y sont permanentes –, mais aussi des rassemblements religieux, afin que celles et ceux qui font le choix de croire soient protégés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2447

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 novembre 2019](#)